



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°21  
24 mars 2020



- Décision du 11 mars 2020 portant délégation de signature :  
\*ordonnateur secondaire

P 2

**Direction territoriale Rhône Saône**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**D E C I S I O N**  
**Portant délégation de signature**  
**Relative à la compétence d'ordonnateur secondaire**

**La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 24 septembre 2019 portant création et attributions de la Division de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à compter du 1er octobre 2019,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Grande Saône à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canal du Rhône au Rhin à compter du 1er janvier 2020,

Vu notamment la décision du 20 novembre 2019 portant création et attributions du Service Fluvial Lyonnais à compter du 1er janvier 2020,

**D E C I D E**

**Article 1er**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône Saône délégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

Et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE, à :

M. Christophe WENDLING, directeur des Unités Territoriales,

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, de M. Olivier NOROTTE et de M. WENDLING délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, M. Sylvain ROBICHON adjoint,  
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable.

Pour signer :

- Tout engagement juridique relatif aux dépenses
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- La certification du service fait

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

## **Article 4**

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

## **Article 5**

Délégation de signature est donnée à M. Bruno VIDAL, secrétaire général et responsable par intérim du centre de services partagés pour :

- Effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- Signer, dans le cadre de ses attributions et compétences fonctionnelles comme temporaires :
  - Tout engagement juridique relatif aux dépenses.
  - Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.
  - Les demandes de paiement et les pièces y afférentes.
  - La certification du service fait.

En son absence ou en cas d'empêchement de M. Bruno VIDAL, délégation est donnée à l'effet de signer dans les mêmes limites à :

M. Eric POIRSON, adjoint ainsi qu'à M. Mathieu BUPTO, comptable.

## **Article 6**

Délégation de signature est donnée aux agents du centre de services partagés désignés dans l'annexe I-3 pour certifier le service fait.

## **Article 7**

La décision du 2 janvier 2020 relative à la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

**Fait à LYON, le 11.03.2020**

**Cécile AVEZARD**

**SIGNE**

**La Directrice territoriale  
De Voies Navigables de France  
RHONE SAONE**

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-1

**Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature  
En matière d'engagement juridique relatif aux dépenses  
Et de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Unité comptable</b>
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
LARMET Hélène	Responsable de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône	Petite Saône
Maryline REVOL	Cheffe du Service Fluvial Lyonnais	UTI SFL
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de l'UTI Grande Saône	Mâcon/Chalon-sur-Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin	UTI CRR
Mélanie MANGE	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
N.	Responsable du centre de services partagés	SG-CSP

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-2

### Liste des agents ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de de l'UTI Grande Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de l'UTI Canal du Rhône au Rhin
Jean-Paul FAUDOT	Chargé de mission UTI Canal du Rhône au Rhin
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Éric TISSIER	Adjoint au chef du Service Fluvial Lyonnais
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de l'UTI Grande Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Catherine LUC	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône
N.	Adjoint au responsable du centre de services partagés

# Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

## ANNEXE I-3

### Liste des agents ayant délégation de signature Pour la certification du service fait

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Mathieu BUPTO	Comptable
Elodie MERCHAT	Comptable
Jean FIAN	Comptable
Patrick BALLOFFET	Comptable
Pascale ROSSIGNOL	Comptable